

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Florac  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du mardi 25 février 2025

Délibération N° DE\_2025\_009

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	13	13
Date de la convocation : 21/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Stéphane MAURIN, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Daniel MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christelle FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Avancements de Grade 2025**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale  
Vu le budget communal;  
Vu le tableau des effectifs ;  
Vu l'avis du comité social territorial du 14 mars 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Date de transmission de l'acte: 21/03/2025 Date de réception de l'AR: 21/03/2025			

048-200057594-DE\_2025\_009-DE  
A G E D I

DE\_2025\_009

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché Territorial	A	Attaché principal	0 %
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
ATSEM			
		Adjoint technique principal de 1ère classe	0 %

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN  
Président de séance

Christelle FOLCHER  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de reception de l'AR: 21/03/2025

048-200057594-DE\_2025\_009-DE  
A G E D I

DE\_2025\_009